

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE	<b>BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL</b> <b>ZI de la Gare</b> <b>F-22 940 PLAINTEL</b>	
<b>Produit : BIONEUTRODOR</b>	<b>Version 1 du 07/12/06</b>	<b>1 / 4</b>

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit      **BIO NEUTRODOR**

Utilisations prévues    Produit neutralisant et masquant olfactif à incorporer en l'état, sans dilution préalable dans le lisier avant épandage (dans la fosse de stockage ou dans la tonne) à la dose de 100 ppm (soit 1 litre/10 m<sup>3</sup>), et destiné à l'abattement des odeurs à l'épandage (pour plus de détails, se référer à la fiche technique du produit)

Fournisseur            **BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL**  
Zone Industrielle de la Gare  
F-22 940 PLAINTEL  
FRANCE  
Service à contacter :    Service technique et développement  
Téléphone :                (33) 02 96 32 04 33  
Fax :                         (33) 02 96 32 06 28  
N°d'urgence : 01 45 42 59 59 (coordonnées des centres anti-poissons)

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 2-1. Identité chimique

Agents désodorisants d'odeurs

### 2-2. Composants contribuant au danger

0,22 % ALDEHYDE C14/Cas N° : 104-67-6/Einecs n° : 203-225-4/Risques : N R51/53  
1,65 % ACETATE D'ISO AMYLE/Cas n° : 123-92-2/Einecs n° : 204-662-3/Risques : XI R66  
1,20 % ACETATE D'ETHYLE/Cas n° : 141-78-6/Einecs n° : 205-500-4/Risques : XI R36, R66, R67  
0,82 % ANTHRANYLATE DE METHYLE/Cas n° : 134-20-3/Einecs n° : 205-132-4/Risques : XI R36  
0,22 % ALDEHYDE C14/Cas n° : 104-67-6/Einecs n° : 203-225-4/Risques : N R51/53  
0,22 % ACIDE PHENYLACETIQUE/Cas n° : 103-82-2/Einecs n° : 203-148-6/Risques : XI R41

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 3-1. EN GENERAL

**Non classé comme dangereux selon la directive 99/45/CE.**

Composition parfumante. Peut être irritante pour la peau et les yeux ou par inhalation lorsqu'elle est manipulée et de façon incorrecte. Composition ne devant pas être ingérée.

### 3-2. Incendie

Risque au-dessus du point éclair si en contact avec une flamme

### 3-3. Danger Environnement

Néant

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4-1. En cas de contact avec la peau

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE	<b>BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL</b> <b>ZI de la Gare</b> <b>F-22 940 PLAINTEL</b>	
<b>Produit : BIONEUTRODOR</b>	<b>Version 1 du 07/12/06</b>	<b>2 / 4</b>

Si une irritation apparaît, se laver à grande eau (ou savon + eau) et changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste ou qu'on aperçoive une lésion quelconque, consulter un médecin.

#### 4-2. En cas de contact avec les yeux

Il est préférable de laver à grande eau pendant au moins dix minutes. Si une irritation persiste ou qu'on aperçoive une lésion quelconque, consulter un médecin.

#### 4-3. En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

#### 4-4. En cas d'inhalation excessive

Placer le sujet au repos au grand air. Consulter un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5-1. Précautions spéciales

Suivre à la lettre les instructions se trouvant sur l'emballage

Interdiction de fumer dans les endroits où les substances sont manipulées en grande quantité.

Ne pas chauffer le produit, puis le mettre en contact avec une flamme nue, ni exposer leurs vapeurs à une flamme.

#### 5-2. Moyens d'extinction

Recommandés : Extincteurs à gaz carbonique, à poudre ou à mousse

Utilisables : Extincteurs à mousse ou à halogène

Déconseillés : Jet d'eau direct

#### 5-3. Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie

Eviter de respirer les vapeurs dégagées

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Préciser si la préparation nécessite les précautions suivantes :

#### 6-1. Les précautions individuelles – celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

Eloignement des sources d'inflammation, ventilation/protection respiratoire suffisante, prévention des contacts avec la peau.

#### 6-2. Les précautions pour la protection de l'environnement – celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

Eviter le déversement en grande quantité dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur le sol.

#### 6-3. Les méthodes de nettoyage suivantes :

Utilisation de matières absorbantes : sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.

Elimination des gaz/fumées par projection d'eau, dilutions.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre à la lettre les instructions se trouvant sur l'emballage

#### 7-1. Manipulation :

Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE	<b>BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL</b> <b>ZI de la Gare</b> <b>F-22 940 PLAINTEL</b>	
<b>Produit : BIONEUTRODOR</b>	<b>Version 1 du 07/12/06</b>	<b>3 / 4</b>

#### 7-2. Stockage :

Il est recommandé de stocker dans un endroit frais, sec, ventilé à l'écart des sources de chaleurs et à l'abri de la lumière, dans les containers d'origine fermés. Eviter les différences de température trop grandes. Ne pas réutiliser les emballages vides.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8-1. Protection respiratoire

Eviter toutes inhalations excessives à des vapeurs concentrées

#### 8-2. Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection, si nécessaire

#### 8-3. Protection de la peau

Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1. <u>Aspect</u>	Liquide
9-2. <u>Couleur</u>	Rose
9-3. <u>Odeur</u>	Fleurie
9-4. <u>pH</u>	Néant
9-5. <u>Point éclair</u>	> 90° C
9-6. <u>Point d'ébullition</u>	Néant
9-7. <u>Point de fusion</u>	Néant
9-8. <u>Densité à 20 °C (d 20/20)</u>	0.9980/1.0180
9-9. <u>Indice de réfraction à 20 °C</u>	1.3300/1.3400

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10-1. Réactivité

Ne présente pas de risque significatif de réactivité par lui même ou en contact avec l'eau  
Eviter le contact avec les agents oxydants

#### 10-2. Produits de décomposition dangereux

Néant

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les compositions parfumantes ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Sur la base des données éco-toxicologiques, ce produit n'est pas considéré comme produits dangereux pour l'environnement selon les critères de classification européens.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13-1. Destruction des déchets

Incinération (respecter les réglementations locales)

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE	<b>BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL</b> <b>ZI de la Gare</b> <b>F-22 940 PLAINTEL</b>	
<b>Produit : BIONEUTRODOR</b>	<b>Version 1 du 07/12/06</b>	<b>4 / 4</b>

### 13-2. Traitement des emballages vides

Réutilisation déconseillée

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données aux points 5, 6, 7 et 8 ci-dessus :

Route (ADR) : produit non soumis à l'ADR 2005

Air (IATA) : produit non soumis au ITAT 2005 (a97)

Mer (IMDG) : produit non soumis à l'IMDG 2005

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15-1. Classification en accord avec les directives 67/548/CE et 88/379/CE :

Néant

15-2. Symbole de Risque :

Néant

15-3. Phrases de sécurité :

Néant

15-4. Classification pour le transport :

(voir point 14)

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.